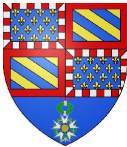


<b>DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR</b>	<b>SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2017</b>
<b>ARRONDISSEMENT DE BEAUNE</b>  <b>VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE</b>    Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 31/01/2017  Nombre de présents 14	L'An deux mille dix sept, le 7 février à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC, Maire.  Présents : Mesdames COLLENOT Béatrice, DEPRE Martine, DUPARC Marie-Line, GARCIA Jacqueline, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, BENOIT David, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, MERLE Jean-François, PARANT Maurice, POUSSOT Jean-Pierre.  Absents : ELIBOL Sabine  Procurations : ELIBOL Sabine à DUPARC Marie-Line  formant la majorité des membres en exercice.  Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal, constate que le quorum est atteint et que la séance du conseil municipal peut commencer.

Le PV de la séance du 12/12/2016 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande si elle peut rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir la demande de subvention du CFA la Noue. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord sur ce point supplémentaire à l'ordre du jour du présent conseil.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

### **N°2017-001 TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) AU SICECO (Article 6.6 des statuts du SICECO)**

Dans le cadre des réflexions engagées par les collectivités en faveur de la transition énergétique et notamment dans le domaine de la mobilité, la Région Bourgogne Franche-Comté et le SICECO se sont positionnés en faveur du véhicule électrique.

La première, en élaborant et validant un schéma régional de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, le second, en acceptant de porter la maîtrise d'ouvrage de la construction de ces infrastructures et d'assurer leur gestion sur le long terme.

La première phase de déploiement correspond à l'installation d'environ 50 bornes d'ici à fin 2017 dans tout le département.

Concernant le projet d'implantation sur la commune, les modalités de participation financière sont les suivantes :

- **En investissement** :  
Bornes prévues au schéma régional 2017

	<b>22 KVA</b>	<b>43 KVA</b>
<b>ADEME</b>	50 %	30 %
<b>FEDER (Région)</b>	30 %	40 %
<b>SICECO</b>	20 %	20 %
<b>COMMUNES/EPCI</b>	-	10 %

Soit une participation communale indicative nulle pour les bornes de moins de 22 KVA et d'environ 3 000 € pour les bornes de 43 KVA.

- **En fonctionnement** :
- Tout type de borne

	<b>Maintenance</b>	<b>Electricité</b>
<b>SICECO</b>	50 %	100 %
<b>COMMUNES/EPCI</b>	50 %	0 %

Soit une participation communale indicative de 750 €/an/borne

Le nombre et le type de bornes seront définis lors de l'étude d'implantation qui sera conduite avec le SICECO. En première approche, les quantités envisagées éventuellement modifiables sont d'une borne de 22 KVA et aucune borne de 43 KVA pour la Ville de Saint-Jean-de-Losne.

La compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » doit être transférée au SICECO qui gèrera l'installation, et les équipements nécessaires au développement du véhicule électrique, ce qui comprend l'exploitation, la maintenance et la supervision des infrastructures de recharge.

Madame le Maire indique également, qu'en cas de participation communale, le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du Code Général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- VALIDE la proposition du SICECO d'accueillir des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques sur le territoire de la commune,
- DECIDE de transférer la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » au SICECO,
- ACCEPTE de financer par fonds de concours la contribution éventuelle au SICECO,
- VALIDE la proposition d'implantation d'une borne de 22 KVA sur la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables correspondantes.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### **N° 2017-002 DEMANDE DE SUBVENTION ADAPEI**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention présentée par l'association ADAPEI 21 qui œuvre auprès des personnes handicapées.

Madame le Maire rappelle que depuis le début du mandat municipal, la commune a revu à la baisse les subventions attribuées aux associations locales et que le contexte économique ne permet plus de subventionner des associations extérieures.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**REFUSE** l'attribution d'une subvention à l'ADAPEI 21.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### **N°2017-003 DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BATIMENT COTE D'OR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CFA BATIMENT COTE D'OR a sollicité auprès de la Mairie, l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le CFA du bâtiment créé en septembre 1973 et accueille cette année près de cinq cents jeunes en formation dans tous les métiers du bâtiment, du CAP au BTS, en passant par le BP et le bac professionnel. Il propose également une classe préparatoire pour les jeunes de 15 ans et met en place des formations en direction des salariés d'entreprise dans le cadre de la formation continue (habilitation électrique, échafaudage...).

Madame le Maire précise qu'un élève de la commune est scolarisé au sein de cet établissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 35 € par élève scolarisé,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### **N°2017-004 DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA LA NOUE BOURGOGNE**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la demande de subvention adressée par le CFA La Noue

Le CFA La Noue, premier CFA interprofessionnel de Bourgogne, assure des missions de formation, d'éducation et accueille cette année, cinq élèves de la Commune de Saint-Jean-de-Losne.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 35 € par apprenti, soit 175.00 € pour 2017,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **N°2017-005– DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFM TELETHON 21**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil, la demande de subvention qui a été déposée par la délégation de l'AFM TELETHON 21.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- **REFUSE** l'attribution d'une subvention à l'AFM TELETHON 21

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **N°2017-006 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION BDM LIVE**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la demande de subvention adressée à l'Association BDM Live, qui organise depuis 12 ans, un festival de musique à Esbarres en juin. Cette année, BDM a souhaité organiser deux tremplins avec des groupes locaux. Ces concerts gratuits ont pour objectif de faire découvrir la musique dans des conditions de spectacle semi-professionnelles et ainsi renouer le lien social dans le pays losnais.

Le premier tremplin s'est déroulé le 4 février dernier à la salle polyvalente de Saint-Jean-de-Losne et l'association sollicite une subvention de 500.00 €.

Monsieur David BENOIT précise qu'il connaît très bien cette association, bien organisée et qui fonctionne très bien. Ils sont très professionnels. Madame le Maire précise qu'elle a pu assister au tremplin à Saint-Jean e qu'il a remporté un franc succès.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 350.00 €.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Suffrages exprimés	15
Pour	12
Contre	0
Abstention	3

## **N°2017-007 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASVBD CANOE KAYAK**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la demande de subvention adressée le Club de canoë kayak qui organise les 20 et 21 mai prochain, le championnat interrégional de marathon Est, sélectif aux championnats de France de marathon. Sur cette compétition, les entraîneurs français vont sélectionner l'équipe de France de Marathon à l'international.

Afin d'organiser au mieux cette compétition, l'association AS VBD canoë kayak sollicite une subvention de 400.00 €.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 400.00 €
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

## **N°2017-008 MODIFICATION DU PROJET DE TRAVAUX DE SECURISATION PERIMETRIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA VILLE**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2016-094 du 12 décembre dernier, relative au projet de travaux de sécurisation périmétrique des bâtiments du groupe scolaire de la ville et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

Cette délibération mentionnait un coût prévisionnel de l'opération avec la motorisation des portails des écoles, la pose de clôture, d'un visiophone pour 20 919,65 € HT.

Or, l'architecte des bâtiments de France, consulté en octobre sur le matériel proposé pour le remplacement du grillage, a émis un avis défavorable fin décembre et préconise une grille barreaudée doublée d'un festonnage de couleur grise ou beige-gris.

Un nouveau devis a donc été sollicité afin de tenir compte de l'avis de l'ABF et le nouveau prévisionnel de l'opération s'élève à 27 659.25 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 22 127.40 € (80 %)
- Autofinancement 5 531.85 € (20 %)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE le projet de travaux de sécurisation périmétrique des bâtiments du groupe scolaire de la ville pour un montant estimatif de 27 659.25 € HT,

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
- MANDATE Madame le Maire afin de solliciter l'aide de l'état au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**N°2017-009 CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 21 POUR LES PRESTATIONS REALISEES PAR LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 21 POUR LE CAMPING MUNICIPAL**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le Conseil Départemental de Côte d'Or nous a transmis, le contrat 2017 « eaux propres », suite au vote des nouveaux tarifs.

Ce contrat qui concerne les prestations réalisées par le Laboratoire Départemental 21 pour l'ensemble des analyses faites au camping municipal, chaque année en début de saison, doit être examiné.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le contrat « Eaux Propres » proposé par le Conseil Départemental de Côte d'Or,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit contrat.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**N°2017-010 OUVERTURE A L'ANNEE DU CAMPING MUNICIPAL**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que lors des saisons précédentes, les différents gérants du camping ont souvent souhaité que le camping municipal soit ouvert plus tôt et plus longtemps, en raison des nombreuses demandes de campeurs, qui souhaitent s'installer et notamment lors de chantiers sur le secteur, par des ouvriers en déplacement.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal, d'ouvrir le camping municipal « les Herlequins » toute l'année.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'ouvrir le camping municipal, à compter du 8 février toute l'année,
- PRECISE que Madame Le Maire fixera par arrêté municipal, l'ouverture à l'année du camping municipal.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

## N°2017-011 CAMPING MUNICIPAL –Convention d’occupation précaire

---

Madame. Le Maire informe le conseil municipal que Madame BILLARD Pascale, gérante du camping municipal « Les Herlequins », pour l’année 2016, souhaite s’engager de façon définitive pour l’avenir du camping et dans l’attente d’une promesse de vente, sollicite la signature d’une convention d’occupation précaire de 6 mois, à compter du 8 février 2017 et la possibilité de faire réaliser à sa charge des travaux afin d’isoler les bornes extérieures d’alimentation en eau, la pose de deux radiateurs soufflants dans les locaux des sanitaires et l’isolation du local extérieur pour le lavage du linge (porte PVC isolante, pose d’un bardage bois, doublage intérieur), la pose d’un radiateur rayonnant dans ce local isolé et la pose d’un radiateur électrique dans le local du chauffe-eau.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur le renouvellement de la convention d’occupation précaire à Madame BILLARD Pascale et de l’autoriser à la signer, pour une durée de 6 mois, couvrant la période du 08/02/2017 au 07/08/2017, éventuellement renouvelable, si les négociations d’échanges de parcelles, ne sont pas validées pour cette date. Le loyer sera de 5 500 € HT pour les 6 mois de gérance et 916.67 € HT par mois supplémentaire de mise à disposition.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant de la redevance à devoir par le gestionnaire pour la saison 2017
- **APPROUVE** la candidature de Madame BILLARD Pascale, pour la saison 2017
- **APPROUVE** les termes de la convention présentée par Madame le Maire,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer la convention,
- **AUTORISE** Madame BILLARD Pascale à faire réaliser à sa charge les travaux de l’entreprise PEP’S selon le devis N°86 du 17/01/2017 pour un montant de 8 019.60 € HT présenté à la mairie.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

## N° 2017-012 VOTE DES TARIFS 2017 DU CAMPING MUNICIPAL « LES HERLEQUINS »

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**VOTE** les tarifs 2017 du Camping Municipal « Les Herlequins », comme suit :

<b>TARIFS JOURNALIERS (hors locations)</b>	<b><u>Basse saison (du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12)</u></b>	<b><u>Haute saison (du 01/06 au 30/09)</u></b>
<b>Tarifs individuels</b>		
Adulte	4.00 €	5.00 €
Enfant de 4 à 12 ans	2.50 €	3.00 €
Emplacement (tente, caravane, camping-car)	5.00 €	5.50 €
Electricité	4.50 €	4.50 €
Visiteur (par nuitée)	2.50 €	3.00 €
Garage mort (voiture, moto, bateau)	3.00 €	3.50 €
<b>Forfait 2 personnes</b>		
2 marcheurs ou cyclistes tente + électricité 1 nuit	12.50 €	14.50 €
2 adultes 2 nuits avec électricité	29.50 €	32.50 €

<b>TARIFS HEBDOMADAIRES (7 nuits) – Emplacement et électricité inclus</b>	<b><u>Basse saison (Du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12)</u></b>	<b><u>Haute saison (du 01/06 au 30/09)</u></b>
1 adulte	85.00 €	95.00 €
2 adultes	115.00 €	125.00 €

<b>TARIFS MENSUELS (emplacement et électricité inclus)</b>	<b><u>Basse saison (du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12)</u></b>	<b><u>Haute saison (du 01/06 au 30/09)</u></b>
1 adulte	340.00 €	400.00 €
2 adultes	420.00 €	439.00 €

<b>LOCATIONS (Tarifs individuels en sus)</b>	<b>TOILE</b>	<b>CARAVANE</b>	<b>CAMPING-CAR Sur place</b>	<b>CAMPING-CAR Déplacement</b>
JOUR (1 nuit)	5.00 €	20.00 €	40.00 €	150.00 €
WEEK-END (2 nuits) sauf camping-car en déplacement 3 nuits	9.00 €	35.00 €	70.00 €	250.00 €
SEMAINE (7 nuits <sup>o</sup> )	30.00 €	120.00 €	230.00 €	600.00 €
MOIS	100.00 €	280.00 €	550.00 €	1 800.00 €

#### CONDITIONS SPECIFIQUES :

##### TARIF MOIS

<b>Durée du séjour en mois</b>	<b>Pourcentage de réduction</b>
2 à 3	10 %
4 à 5	15 %
6 à 12	20 %

##### TARIF GROUPES

<b>Nombre de personnes</b>	<b>Pourcentage de réduction</b>
11 à 20 personnes	10 %
21 à 30 personnes	15 %

TARIF DE FIDELISATION sur tarifs mensuels (-10 %) pour les clients qui reviennent tous les ans (carte de fidélité).

#### AUTRES PRESTATIONS :

Jeton de machine à laver : 4.00 €

Jeton de sèche-linge : 3.00 €

Douche et toilette (bateau) : 2.50 €/jour/personne

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0



## **N° 2017-013 VOTE D'UN TARIF SPECIAL D'ACCUEIL AU CAMPING MUNICIPAL « LES HERLEQUINS »**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre du chantier de construction du gazoduc du Val de Saône, la société PPS PIPELINE SYSTEMS, sollicite l'autorisation d'installer son personnel, au camping pendant un an, dans des caravanes individuelles, sur les emplacements du camping municipal.

La société propose un tarif de 290.00 € HT par mois et par personne pour l'installation d'une caravane (taxe de séjour et électricité incluse), à compter du 10 février 2017 (date qui sera à confirmer par la société PPS).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la venue du personnel de la Société PPS au camping municipal
- APPROUVE le tarif ci-dessus indiqué.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

## **N° 2017-014 VENTE DU CAMPING MUNICIPAL**

Madame le Maire fait état de différents rendez-vous avec les membres de la commission « tourisme » et Madame BILLARD Pascale qui a géré par le biais d'un contrat d'occupation précaire le camping pendant la saison 2016.

Les appréciations positives des campeurs qui sont revenus au camping municipal, grâce à l'implication de Madame BILLARD qui a su redonner à ce camping, toute son attractivité, permettent aujourd'hui, aux membres du conseil municipal d'être optimistes sur l'avenir du camping et d'envisager de vendre ce bien à Madame BILLARD qui a fait une proposition d'achat, en location-vente avec promesse de vente, au prix de 170 000 €.

Le Conseil Municipal examine la proposition écrite de Madame BILLARD Pascale, qui sollicite auprès de la Mairie :

1. La conclusion d'une location-vente pour un montant de 170 000 €, les loyers étant déductibles du prix de vente,
2. Un loyer annuel de 21 250 € HT, sur une durée de 8 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe de vente du camping-municipal à Madame BILLARD Pascal, selon les conditions précisées ci-dessus,
- PRECISE que la location-vente ne pourra être signée qu'après mise au point des cessions de certaines parcelles,
- AUTORISE Madame le Maire à entamer les négociations avec certains propriétaires de parcelles proches du camping, afin de proposer à Madame BILLARD, un ensemble cohérent de parcelles pour le camping.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **N° 2017-015 APPROBATION DES RAPPORTS 2014 DU SIAEPA DU PAYS LOSNAIS**

Madame le Maire présente au conseil municipal les rapports relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectifs du Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais pour l'exercice 2014, pour lesquels Monsieur GAILLARD Hervé, représentant au syndicat des eaux du Pays Losnais, apportent quelques précisions supplémentaires.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- **APPROUVE** l'ensemble des rapports présentés (rapport 2014 du service public d'adduction d'eau potable et rapport 2014 du service public de l'assainissement collectif).

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **N° 2017-016 APPROBATION DES RAPPORTS 2015 DU SIAEPA DU PAYS LOSNAIS**

Madame le Maire présente au conseil municipal les rapports relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectifs du Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais pour l'exercice 2015, pour lesquels Monsieur GAILLARD Hervé, représentant au syndicat des eaux du Pays Losnais, apportent quelques précisions supplémentaires.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- **APPROUVE** l'ensemble des rapports présentés (rapport 2015 du service public d'adduction d'eau potable et rapport 2015 du service public de l'assainissement collectif).

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **N° 2017-017 CONVENTION DE GESTION DE SERVICE POUR LA REALISATION DU SALON FLUVIAL 2017 ENTRE LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE SAONE »**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'organisation du Salon fluvial 2017 est porté conjointement avec la Mairie de Saint-Jean-de-Losne, la Communauté de Communes « Rives de Saône » et la CCI de Beaune.

En effet, au titre de ses compétences dans les domaines « Economie » et « Tourisme », la communauté de Communes peut confier par convention, cette gestion de service relevant de ses attributions, à une commune de périmètre communautaire, sans transfert de compétences.

A ce titre, il convient de signer une convention-cadre de gestion pour la réalisation du salon fluvial 2017 avec la Communauté de Communes « Rives de Saône », qui a décidé de confier par délégation de gestion l'organisation du salon fluvial 2017 à la Ville de Saint-Jean-de-Losne.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention proposée par la Communauté de Communes « Rives de Saône » pour la gestion déléguée de la réalisation du salon fluvial 2017,
- MANDATE Madame le Maire afin de signer ladite convention et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Monsieur GAILLARD Hervé estime que l'implication financière de 1 000 € par professionnels est insuffisante au regard des recettes qui seront encaissées. Il tient aussi à féliciter les personnes qui s'occupent très bien de l'organisation du salon fluvial car il entend régulièrement des avis très positifs sur leur implication. Madame le Maire en profite pour remercier la forte participation de la Communauté de Communes « Rives de Saône » et notamment celle de son président, Monsieur Jean-Luc SOLLER, à ce projet.

#### **N° 2017-018 MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 5 MARS 1963 RELATIVE A LA REGIE DE RECETTES POUR LES DROITS DE PLACE**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que par délibération en date du 5 mars 1963, la Ville de Saint-Jean-de-Losne avait créé une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place sur les foires et marchés, ainsi que pour les locations des salles municipales.

Cette délibération étant très ancienne, il y a lieu de l'actualiser.

Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

Vu le décret N°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avants et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,

Vu l'avis conforme du Trésorier municipal en date du 6 février 2017,

Madame le Maire propose de modifier l'article 2 de la délibération du 5 mars 1963, concernant le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver et de le fixer à 1 000.00 €. L'article 3 de cette même délibération doit aussi être modifié. En effet, le régisseur devra verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque mois.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

- VALIDE les modifications à apporter à la délibération du 5 mars 1963,
- AUTORISE Madame le Maire à prendre les nouveaux arrêtés relatifs à la nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **Questions diverses :**

Madame GARCIA Jacqueline demande si des travaux sont envisagés afin de reboucher les trous de la place du Port Bernard. Monsieur PARANT Maurice lui explique que les trous ont été comblés mais que des véhicules « s'amuse » à tourner sur cette place et dégradent ainsi la place. Monsieur PARANT va voir afin que les trous soient à nouveau reboucher.

#### **Commissions municipales :**

Commission « jeunesse et sport » : Madame Caroline HUGUENOT rappelle que la ludothèque est ouverte depuis juin dernier et que 72 enfants sont inscrits au 31/12/2016 ainsi que 37 familles. Des contrats sont en cours de signature notamment avec le service du périscolaire de la Communauté de communes. 7 personnes tiennent les permanences d'ouverture au public et 3 autres personnes sont en formation.

Commissions « cadre de vie et vie associative » : Jacques BARBERET indique que les commissions vont prochainement se réunir pour établir le calendrier 2017 des activités.

Madame le Maire remercie Jacques BARBERET et Olivier PERRIER qui ont repris la gestion de la braderie de juin et de la foire du 15 août.

Commission « travaux » : Maurice PARANT informe que des devis ont été demandés pour la démolition et la construction d'un nouveau mur, rue Pierre Lâpre. En effet, ce mur devient dangereux surtout à proximité de l'école maternelle.

Salon Fluvial : Martine DEPREY informe que le site internet du Salon Fluvial est opérationnel et que les réseaux sociaux concernant le salon sont alimentés. Il y aura une « News » par semaine sur le site. Internet. Elle remercie H2O propriétaire du nom de domaine du salon fluvial.

A ce jour, 9 exposants professionnels sont inscrits plus les exposants pour le quai de la gastronomie (escargots, champignons, poulets de Bresse...). Le comité des fêtes prépare une exposition celtique sur le quai Lafayette (produits régionaux, bijoux, bières...) et le groupe 'les venturas' fera un concert en partenariat avec la brasserie du port. Une déambulation entre les deux quais, sera mise en place par « les chardons dijonnais » ;

Commission « Patrimoine » : Madame DEPREY informe qu'une réunion s'est tenue en mairie le 26/01/2017 en présence de Monsieur PALLOT Eric, Architecte en chef des monuments historiques et de Monsieur Jacquet de la DRAC, afin de revoir différents points soulevés lors de la réunion du 14/01/2016 sur la restauration de l'église. Voir comptes-rendus en annexe.

### **Communications du Maire :**

Madame le Maire informe que tous les logements communaux sont loués et que le logement situé au 2 rue Monge sera vendu prochainement.

Lors d'une récente réunion avec VNF à Chalon sur Saône, Madame le Maire a été informée que Saint-Jean-de-Losne est maintenant inclus dans le contrat « canal ».

Une classe de l'école maternelle sera fermée à la rentrée prochaine et une autre sera créée à l'école élémentaire. Le problème de la direction de l'école élémentaire perdure en raison des nombreuses absences de la directrice. Il y a actuellement une directrice en remplacement jusqu'aux vacances de février. L'inspection académique suit bien le dossier. Madame le Maire sollicite l'appui de ses conseillers municipaux afin que l'accueil des moins de 3 ans puisse se faire et précise qu'elle est favorable à une direction unique (regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire).

L'office de tourisme a été repris par la Communauté de Communes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier puisque c'est devenu une compétence communautaire. La possibilité d'un accueil du bureau SNCF dans l'actuel bureau des adjoints de la mairie est à l'étude, le temps de trouver une solution optimale.

Hervé GAILLARD précise que la réunion du conseil d'exploitation et le bureau participatif de la commission 'tourisme de la Com.Com. a été repoussée. Il faudrait avancer pour que le musée de la batellerie soit repris par l'office de tourisme notamment dans le cadre de l'agrandissement du musée.

Madame le Maire informe que le dossier de labellisation de cité verte de la Ville est en bonne voie et nous avons donc suffisamment d'hébergements.

La fête de la batellerie aura lieu le 1<sup>er</sup> week-end de juin en raison des élections législatives.

Jean-Pierre POUSSOT informe que le Crédit Agricole envisage de participer financièrement aux travaux de restauration de l'église.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 45.

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 07/02/2017</b>
--

N°2017-001 TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) AU SICECO (Article 6.6 des statuts du SICECO)

N° 2017-002 DEMANDE DE SUBVENTION ADAPEI

N°2017-003 DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BATIMENT COTE D'OR

N°2017-004 DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA LA NOUE BOURGOGNE

N°2017-005– DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFM TELETHON 21

N°2017-006 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION BDM LIVE

N°2017-007 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASVBD CANOE KAYAK

N°2017-008 MODIFICATION DU PROJET DE TRAVAUX DE SECURISATION PERIMETRIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA VILLE

N°2017-009 CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 21 POUR LES PRESTATIONS REALISEES PAR LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 21 POUR LE CAMPING MUNICIPAL

N°2017-010 OUVERTURE A L'ANNEE DU CAMPING MUNICIPAL

2017-011 CAMPING MUNICIPAL –Convention d'occupation précaire

N° 2017-012 VOTE DES TARIFS 2017 DU CAMPING MUNICIPAL « LES HERLEQUINS »

N° 2017-013 VOTE D'UN TARIF SPECIAL D'ACCUEIL AU CAMPING MUNICIPAL « LES HERLEQUINS »

N° 2017-014 VENTE DU CAMPING MUNICIPAL

N° 2017-015 APPROBATION DES RAPPORTS 2014 DU SIAEPA DU PAYS LOSNAIS

N° 2017-016 APPROBATION DES RAPPORTS 2015 DU SIAEPA DU PAYS LOSNAIS

N° 2017-017 CONVENTION DE GESTION DE SERVICE POUR LA REALISATION DU SALON FLUVIAL 2017 ENTRE LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE SAONE »

N° 2017-018 MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 5 MARS 1963 RELATIVE A LA REGIE DE RECETTES POUR LES DROITS DE PLACE